Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_4-DE

PUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **29**

MEMBRES REPRESENTES : **06**

DATE DE LA CONVOCATION : **22 septembre 2023**

DELIBERATION **2023-87**

OBJET :

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Pascal NALIN par Hervé GRANIER
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Kuider DIF par Alain GIUSTI
Michel MARASTONI par Gérard GIORDANO
Sophie CUCCHI-GILAS par Noura ARAB
Guy PORCEDO par Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_4-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 2121-21,

Vu la délibération n° 2023-86 du 28 septembre 2023 déterminant les conditions de dépôt des listes,

Il appartient à l'Assemblée communale, en vertu de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation du Service Public.

Pour chaque procédure de délégation de Service Public, la Commission :

- analyse les dossiers de candidature,

- dresse la liste des candidats admis à présenter une offre,

- émet un avis sur les propositions des candidats et établit un rapport sur les propositions des candidats, avant les négociations qui permettront d'aboutir au choix du délégataire.

Au vu de l'avis de la Commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation du Service Public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.

Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Elle lui transmet le rapport de la Commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Cette Commission est composée comme suit :

- **Membres avec voix délibérative :**

  - 1 Président qui est l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant ;

  - 5 conseillers municipaux élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

- **Membres avec voix consultative :**

  - Sur invitation du Président de la Commission : le Comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission et leurs observations sont consignées au procès-verbal,

  - Sur désignation du Président de la Commission : des personnalités ou un ou plusieurs agents de la Collectivité territoriales désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de Service Public.

Ainsi, il convient d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le Conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_4-DE

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
A l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :
De procéder, à main levée, à l'élection des membres du Conseil municipal qui siégeront au sein de la Commission de délégation de Service Public, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Candidatures :

Liste groupe I : Groupe de la majorité

Titulaires	Suppléants
Monsieur Arnaud MAZILLE	Madame Sophie CUCCHI-GILAS
Madame Sandrine ZUNINO	Madame Magali SCELLES
Monsieur Claude DUPIN	Madame Fouzia BOUKERCHE
Monsieur Alain GIUSTI	Monsieur Michel MARASTONI
M. Gérard GIORDANO	Monsieur Jean-François GARCIA

Liste groupe II : Groupe « Collectif Citoyen Gardanne-Biver »

Titulaires	Suppléants
Monsieur Claude JORDA	Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
Madame Paméla PONSART	Monsieur Jimmy BESSAIH

Liste groupe III : Groupe « L'Avenir nous appartient, construisons-le ensemble »

Titulaires	Suppléants
Madame Patricia SPREA	Monsieur Jean-Marc LA PIANA
Madame Marie-Christine RICHARD	Monsieur Laurent DESHAIES

Liste groupe IV : Groupe « Ensemble, changeons l'avenir de notre ville »

Titulaire
Monsieur Bruno PRIOURET

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 013-211300413-20231003-DEL230928_4-DE

Résultats du vote :

VOTANTS	35
NULS	0
SUFFRAGES EXPRIMES	34
SIEGES A POURVOIR	5
QUOTIENT ELECTORAL (Suffrages exprimés/Nombre de sièges à pourvoir)	6,8

	Suffrages obtenus	Quotient électoral	Suffrages obtenus /QE	Nb Sièges obtenus à la RP	Nb sièges au PFR	Nb total de sièges
Liste GROUPE I GRANIER	23	6,8	**3,38**	3	0	3
Liste GROUPE II JORDA	5	6,8	**0,74**	0	1	1
Liste GROUPE III LA PIANA	5	6,8	**0,74**	0	1	1
Liste GROUPE IV PRIOURET	1	6,8	**0,15**	0	0	0

Article 3 :
En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Hervé GRANIER ou son représentant :

Titulaires	Suppléants
Liste groupe I : Groupe de la majorité	**Liste groupe I : Groupe de la majorité**
Monsieur Arnaud MAZILLE	Madame Sophie CUCCHI-GILAS
Madame Sandrine ZUNINO	Madame Magali SCELLES
Monsieur Claude DUPIN	Madame Fouzia BOUKERCHE
Liste groupe II : Groupe « Collectif Citoyen Gardanne-Biver »	**Liste groupe II : Groupe « Collectif Citoyen Gardanne-Biver »**
Monsieur Claude JORDA	Madame Johanne GUIDINI-SOUCHE
Liste groupe III : Groupe « L'Avenir nous appartient, construisons-le ensemble »	**Liste groupe III : Groupe « L'Avenir nous appartient, construisons-le ensemble »**
Madame Patricia SPREA	Monsieur Jean-Marc LA PIANA

Fait à Gardanne, le 03 octobre 2023

Le Maire

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

Hervé GRANIER

Affiché le : 5 OCT. 2023